

# MAIRIE DE THIEUX

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2022 DE THIEUX

Nombre de conseillers en exercice : 10  
Nombre de conseillers présents : 10  
Pouvoirs : 0

Date de la convocation : 01/09/2022  
Date d'affichage : 01/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 08 septembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Nadine GUIGOT, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mme Nadine GUIGOT, Maire.

Mrs Philippe BUQUET, Nicolas DEMAZURE ; adjoints.

Mmes Sabine BOISSET, Nelly DUHAMEL, Michèle RIQUIER, Christine GREGOIRE.

Mrs Bruno DUMESGE, Julien GREGOIRE, Eric POTDEVIN.

Secrétaire de séance : M. Bruno DUMESGE.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2022.

### **1 – PROJET TRAVAUX STADE :**

Mme le Maire donne la parole à M. Corentin Zambonini, Président du club de football qui est présent dans la salle.

M. Corentin Zambonini explique à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents les différents devis qu'il a fait établir pour la réalisation des travaux de « mise aux normes » au stade communal. Un tableau comparatif est donné avec les montants suivants :

- \* Entreprise CARPEMA coût total : 300 401,75 €
- \* Entreprise MDS 60 coût total : 193 771,00 €
- \* Entreprise RS SONNECK coût total : 116 850,02 €

L'ensemble des Conseillers Municipaux décide, à l'unanimité, de faire faire des dossiers de demandes de subventions afin de connaître les taux et les montants qui pourront être accordés à la commune pour des travaux « de remise à neuf », afin de déterminer ensuite la participation financière de la commune et ainsi de décider la réalisation ou non de ces travaux. Les Conseillers Municipaux demandent à ce que M. Corentin Zambonini se renseigne sur les travaux d'isolation à «1,00 €», chiffrage et subvention pouvant être obtenue.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite également savoir : s'il faut un architecte, et le chiffrage pour le maître d'ouvrage qui devra suivre les travaux.

### **2 – DELIBERATION CREATION PARC EOLIEN REGROUPANT TROIS AEROGENERATEURS ET UN POSTE LIVRAISON SOCIETE SAS PARC EOLIEN DE WAVIGNIES COMMUNE DE WAVIGNIES :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis défavorable au projet éolien suivant : « Création d'un Parc Eolien regroupant trois aérogénérateurs et un poste de livraison société SAS Parc Eolien de Wavignies commune de Wavignies.

*Vote :            pour : 04            contre : 06            abstention(s) : 0*

### **3 – PRESENTATION COMPTE-RENDU DU 31/03/2022, COMPTE-RENDU DU 21/06/2022, RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SYNDICAT DES EAUX DE LA BRECHE ET DE LA NOYE :**

Mme le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux présents les différents documents adressés avec leur convocation.

Les Conseillers Municipaux n'apportent pas d'observations particulières sur ces 3 documents du Syndicat des Eaux de la Brèche et de la Noye.

#### **4 – ANIMATION DISPOSITIF LÜ, PAR LA COMMUNUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE :**

Mme le Maire explique qu'elle a reçu un mail de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde pour une proposition d'animation LÜ, activité qui s'adapte à tout public et permet une activité sportive différente, comme réalisée l'an passé.

Les Conseillers Municipaux acceptent et propose le mardi 25 octobre 2022 de : 17h00 à 19h00.

Des flyers seront distribués.

#### **5 – ORGANISATION CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2022 :**

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité de faire la cérémonie du 11 novembre 2022 comme les années précédentes avec le vin d'honneur à la mairie dans la salle de Conseil.

#### **6 – ORGANISATION ARBRE DE NOËL 2022 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'organiser l'arbre de Noël 2022 le samedi 17 décembre 2022. L'après-midi débutera par le passage du Père Noël en calèche dans les rues de la commune, rassemblement à partir de 15h30 devant la salle communale.

M. William Riquier présent dans le public demande la parole et indique qu'il a déjà réservé le spectacle qui débutera à 17h00 à la salle communale. Le verre de l'amitié sera ensuite offert par le Comité des Fêtes.

#### **7 – QUESTIONS DIVERSES :**

\*Mme le Maire propose à l'ensemble des Conseillers Municipaux de faire réaliser les travaux de réparation aux monuments aux morts sans la participation de l'assurance, car elle explique que malgré de nombreuses relances, celle-ci n'a toujours pas donné de réponse sur cet accident.

Les Conseillers Municipaux refusent, ils estiment que si la commune paye une cotisation assurance celle-ci doit prendre en charge cette demande.

\*Madame le Maire explique qu'elle propose la date du : samedi 25 février 2023 pour organiser le repas du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) comme les années précédentes ceci afin de pouvoir réserver la salle communale.

Après en avoir délibéré les Conseillers Municipaux présents, à l'unanimité, acceptent cette date.

\* M. Bruno Dumesge demande si l'association « Ché T'chiots Cartables » pourra utiliser la bibliothèque pour faire des ateliers lorsque les écoles ne l'utiliseront pas.

Les Conseillers Municipaux acceptent.

\* M. Bruno Dumesge explique que Mme Catherine Laloue lui a fait part d'un problème pour obtenir le raccordement à la fibre optique. Mme le Maire explique qu'elle a déjà été informée de ce problème. Mme le Maire explique ensuite qu'elle a contacté la Communauté de Communes de l'Oise Picarde qui lui a répondu que c'était suite à un litige d'ordre financier entre la Communauté de Communes de l'Oise Picarde et le SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) que le raccordement à la fibre optique est actuellement en attente pour les administrés.

\* Mme le Maire explique que suite à l'annonce du gouvernement sur les restrictions de la consommation d'électricité, elle propose que les réverbères des rues de la commune soient allumés un sur deux, et de 22h00 à 05h00.

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent.

\* M. Bruno Dumesge explique qu'il trouve le village sale (mégots, etc..) et que parfois lorsque le camion du tri sélectif passe des déchets tombent des poubelles et ne sont pas ramassés. Mme Sabine Boisset trouve qu'un seul passage du camion du tri sélectif est trop juste et propose de voir avec la Communauté de Communes de l'Oise Picarde pour qu'elle organise plus de

passages dans la commune. M. Bruno Dumesge précise aussi qu'il y a des tas d'ordures dans le village, M. Philippe Buquet propose de demander à Christophe, l'agent communal de faire le tour du village et de ramasser ces déchets.

\* M. Bruno Dumesge propose que l'agent communal arrête de creuser les endroits où il manque des caniveaux et de les reboucher par du ciment afin d'éviter d'éventuels accidents. Il indique également qu'un trou est à reboucher près du pommier à la salle communale.

\* M. Bruno Dumesge explique que chez l'entreprise Cornilleau ils ont créé un « babyfoot urbain » et propose d'en mettre un dans la commune.

\* Mme Michèle Riquier demande ce qu'il en est de la clôture séparant l'aire de jeux de chez M. Lefevre. Mme le Maire répond qu'elle a fait établir des devis, ils s'élèvent à environ 1 000,00 euros sans la livraison et sans la pose. Mme Michèle Riquier et Mme Nelly Duhamel proposent de changer les jeux de place et proposent de les mettre sur la place communale. M. Julien Grégoire propose de faire chiffrer cette idée et donc d'attendre afin d'étudier cette possibilité.

\* Mme Nelly Duhamel montre un plan cadastral, que Mme le Maire lui avait remis après la réunion du 16 juin 2022 et demande à Mme le Maire de quoi il s'agit car elle ne sait pas où cela provient puisqu'il n'y a pas de tampon. Mme le Maire lui répond qu'elle lui a expliqué lorsqu'elle lui a donné ce plan et lui redit qu'il s'agit d'un plan délivré par le notaire de Froissy et que cela concerne le talus qui faisait l'objet de discussions lors des précédentes réunions pour la réalisation d'un parking à côté de chez Mme Nelly Duhamel.

\* M. Julien Grégoire demande à ce que soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal : « la saisie d'intérêt public par la commune » de ce talus appartenant à Mme Nelly Duhamel.

\* M. Julien Grégoire demande où en sont les travaux à l'Eglise. Mme le Maire répond que cela avance, puisqu'un architecte est venu et que la demande de subvention est en cours.

\* M. Nicolas Demazure explique le problème de son oratoire à l'Eglise qui ne fonctionne plus.

\* Mme Christine Grégoire demande à ce que l'agent communal retire le lierre à l'Eglise.

\* Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux que pour la réalisation du parking à la salle communale les dossiers sont en cours.

\* Mme le Maire demande à Mme Michèle Riquier où en est la rédaction du contrat de la location de salle communale dont elle s'était proposée de rédiger lors de la réunion du 16 juin 2022. Mme Michèle Riquier répond qu'elle n'a pas pu l'imprimer car elle n'avait plus d'encre et qu'elle doit contacter Mme Francine Capelle pour certaines informations.

\* Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux que la mairie a reçu un courrier de la part de la JS Thieux lui demandant l'autorisation d'organiser une brocante sur la commune le 18 mai 2023. Les Conseillers Municipaux acceptent.

Fin de la séance à 20h30

Le Maire,

Les Conseillers,